

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3002 - Vendredi 15 Septembre 2017 - Prix : 200 Fc

CENI/AFFAIRE DES MALVERSATIONS

Djaza, pas sorti de l'auberge



Dr Djaza, président de la Ceni n'a pas fini avec ses démêlés judiciaires

La joie risque d'être de courte durée pour Dr Djaza Ahmed, président de la Ceni fraîchement réélu par ses pairs. La cour des comptes du pays compte déposer un appel dans l'affaire qui l'éclabousse ainsi que trois membres de l'organe en charge des élections, accusés de malversations supposées de plus de 150 millions fc.

LIRE PAGE 3

TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Anrtic rappelle à l'ordre la société Comores Câbles

LIRE PAGE 3

PRÉPARATION DES ASSISES NATIONALES

Le parti Ridja peaufine ses trois contributions

LIRE PAGE 2

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

POLITIQUE

Le Cadim et ses alliés soutiennent la tenue des Assises et le cap vers l'émergence

Le parti Cadim et ses alliés politiques ont réuni la presse ce jeudi pour encourager la gouvernance du chef de l'Etat et affirmer leur disponibilité à prendre part aux assises nationales.

Le leader du Cadim, Achirafi Said Hassane, a salué l'initiative du mouvement du 11 août pour faire le bilan des 42 ans d'indépendance. « Nous devons revoir nos institutions. Les accords de Fomboni n'ont pas renforcé l'identité nationale et ne garantissent pas l'unité et le développement de l'archipel. Notre parti n'a jamais été pour la Tournante », a estimé Mr Achirafi Said Hachim, s'exprimant aussi au

nom des 14 partis autour du Cadim, notamment l'Undc du Colonel Hassan Harouna, le Clc de Hamada Abdallah, Comores Yalewo nameso de Mohamed Ali Dia, Mouvement Irassi, Comores Alternatives, Comores Djadid de Salim Hassan et Halifa Houmadi, tous prêts à apporter leur contribution pour la réussite des assises. L'ex-candidat malheureux aux dernières présidentielles, qui s'était rallié au candidat Mamadou au second tour, estime que le président Azali est aujourd'hui ambitieux. « Le bilan de la première année d'Azali est encourageant. On a vu les améliorations au niveau de l'énergie et dans les infrastructures routières. On ne peut que le soutenir », a-t-il déclaré.

Les conférenciers ont exprimé leur soutien au cap tracé par le pré-



Le parti Cadim et ses alliés devant la presse

sident Azali pour faire des Comores un pays émergent et estiment que « les assises nous permettront de mieux entamer la marche vers l'émergence ». De son côté, l'ancien ministre Hamada Abdallah s'est dit

confiant en la bonne gouvernance du chef de l'Etat et aux initiatives prises pour amorcer le développement des Comores. « Nous ne voulons pas de postes ministériels. Nous sommes des politiciens et

apportons notre contribution pour améliorer le bien être des comoriens », a insisté Hamada Abdallah, leader du parti CLC.

Al-hamdi A. Hamdi

GESTION DES ORDURES DANS LA CAPITALE :

La fin des poubelles à ciel ouvert ?

La mairie de Moroni, la police municipale notamment, prend le problème des déchets dans la capitale à bras-le-corps. C'est en tout cas ce qu'a concédé à La Gazette des Comores le chef de ladite police selon qui un calendrier de ramassage est établi en concertation avec les chefs de quartiers.

Il était jusqu'ici difficile d'envisager des solutions concrètes sur le ramassage des ordures dans la capitale qui donnent très souvent une image d'une ville poubelle. Le nouveau responsable de la police municipale de la capitale, dit détenir la solution idoine. « Avec l'administration de la mairie, nous nous sommes organisés de façon à assurer le passage des camions poubelles tous les jours dans tous les quartiers de

Moroni, selon des horaires bien établis », concède à La Gazette des Comores Amir-eddine Mohamed, le patron de la police municipale.

M. Amir ne veut plus voir des montagnes des déchets dans les artères de la capitale. En effet, avec les cinq camions poubelles à la disposition de la commune et l'implication des chefs de quartiers, le chef de la police municipale est persuadé qu'il réussira son pari. « En concertation avec les chefs de quartiers, nous avons déterminé les points de stationnement des camions poubelles pour collecter les déchets », poursuit-il. Mais, est-il possible de redorer au capital son blason sans changement radical de la culture local ?

A ce point précis, la police municipale se dit prête à prendre le taureau par les cornes en instaurant des mesures dissuasives. D'abord, selon son chef, la présence régulière d'un policier à chaque dépotoir (ou

ancien dépotoir). Mais aussi et surtout, « nous allons engager des poursuites judiciaires contre les contrevenants », conclut Amir-eddi-

ne Mohamed qui aurait déjà mené une campagne de sensibilisation. Soit dit en passant, la police de Moroni a nettoyé la prison de

Moroni où des détritres s'amoncelaient « depuis à peine six mois ».

T.Maecha

PRÉPARATION DES ASSISES NATIONALES

Le parti Ridja peaufine ses trois contributions

Le parti Ridja a tenu à Moroni une réunion de réflexion sur trois points essentiels, à savoir les Assises nationales, l'émergence et le congrès prévu pour le mois de novembre prochain. La jeunesse, le développement et la bonne gouvernance sont les trois propositions que le conseil national du parti, initiateur de cette réunion, va présenter lors des assises nationales sur le bilan des 42 ans d'indépendance.

Avant la tenue, en novembre prochain du congrès national du parti, le Conseil national du parti Ridja a mené une réunion de réflexion portant sur trois points : l'émergence, le congrès et les Assises nationales. Par rapport aux Assises, le parti finalise ses contributions. Ainsi, le conseil national est en train d'élaborer un document qui va synthétiser les contributions du Ridja axées sur la jeunesse, le développement et la bonne gouvernance.

« La jeunesse comoriennes pour nous est un point essentiel qui sera



Said Larifou (RIDJA)

au centre des débats lors des assises », déclare le leader du parti Me Said Larifou. Au cours d'un point de presse tenu hier mercredi, au terme de cette réunion, il estime que lorsqu'on parle de l'avenir d'un pays, il faut évoquer la jeunesse qui constitue le socle de la culture et de l'identité nationale. « Et si cette culture est recadrée, elle doit accompagner le développement des Comores », dit-il.

Quant au 2eme point abordé hier, par le conseil national du parti, il s'agit de la question de l'émergence à l'horizon 2030 prônée par le chef de l'Etat. « Pour nous, l'émergence est indispensable. Mais il faut d'abord

former les comoriens sinon on fera venir des gens de l'extérieur pour conduire les Comores à l'émergence », prévient le président du parti Ridja qui place la moralisation de la vie politique au 3eme plan, dans les propositions du parti aux Assises nationales. « Nous avons parlé aussi de la bon gouvernance puisque c'est le cœur du développement d'un pays », ajoute Larifou pour qui les assises doivent être populaires. « Nous allons continuer nos réunions dans les régions afin que tout le monde exprime son point de vue », conclut-il.

Ibnou M. Abdou



Amir Mohamed chef de la police municipale de Moroni

CENI/AFFAIRE DES MALVERSATIONS

Djaza, pas sorti de l'auberge

La joie risque d'être de courte durée pour Dr Djaza Ahmed, président de la Ceni fraîchement réélu par ses pairs. La cour des comptes du pays compte déposer un appel dans l'affaire qui l'éclabousse ainsi que trois membres de l'organe en charge des élections, accusés de malversations supposées de plus de 150 millions fc.

Aussitôt confortablement réélu par ses pairs lors d'une assemblée générale tenue mercredi 6 septembre dernier, le président de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) et trois autres membres de

l'institution risquent de retourner aussi tôt devant un juge. Pour cause, la cour des comptes n'entend pas lâcher du lest dans l'affaire des malversations supposées de plus de 150 millions fc, sans traçabilité dans la trésorerie de la Ceni.

Elle compte d'après une source

sous couvert d'anonymat déposer un appel dans cette sombre affaire qui avait conduit le président, le secrétaire général et deux autres commissaires de la Ceni devant un juge. Autres griefs, c'est la traçabilité de 900 millions fc de l'aide budgétaire saoudienne dont une partie importante a été versée à la Ceni pour l'organisation des dernières élections présidentielles de 2016. Là aussi les comptes de la Ceni seraient loin d'être équilibrés.

Pour rappel, Dr Djaza Ahmed Mohamed a été réélu pour la

deuxième fois à la tête de la Ceni par 12 voix dont deux procurations sur 13 membres composant cette commission.

Réunis pour son assemblée générale dont l'ordre du jour porterait aussi sur la révision et l'adoption du règlement intérieur, Dr Djaza n'est pas d'ailleurs le seul à être reconduit, la vice-présidente de la commission Nadjahe Allaoui a été elle aussi réélue pendant que Said Mze Dafiné occupe le secrétariat général de la commission, à lecture d'extrait de procès-verbal

dont La gazette des Comores garde une copie. Une réélection qui a surpris plus d'un à un moment où ce même président avait essayé une pluie de critiques et contestations de la part d'une partie des membres de cette institution.

Nommés par un décret présidentiel pour un mandat légal de six ans, les membres de la Ceni entament le deuxième et dernier cycle de trois ans conformément à la loi électorale n°14-004/AU du 12 avril 2014.

Maoulida Mbaé

TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Anrtic rappelle à l'ordre la société Comores Câbles

Le directeur général de l'Autorité nationale de régulation des tics, Said Mouinou Ahamada, s'est exprimé une nouvelle fois pour appeler les opérateurs et exploitants à respecter les lois pour « le développement prospère du secteur des télécommunications et sa stabilité ».

Mr Said Mouinou et ses collaborateurs ont attiré l'attention de la direction de Comores Câbles qui juge que l'Anrtic n'a aucune légitimité à intervenir sur ses relations avec ses clients. « Le Cahier de charges signé entre Comores Câbles et l'Anrtic en novembre 2015 est clair. Un opérateur n'a pas le droit de couper unilatéralement la connexion à un autre opérateur et tout conflit doit être arbitré par l'ANRTIC », a déclaré le DG de l'autorité de régulation.

Il a aussi rappelé que le catalogue d'interconnexion et de service de Comores Câbles n'a toujours pas été soumis à l'Anrtic. « Telco n'a pas le droit d'utiliser le câble sans payer, c'est sûr mais nous rappelons aussi qu'aucun catalogue de prix n'a été délivré par Comores Câbles. Tout opérateur et exploitant doit soumettre ce catalogue chaque année. C'est la loi », a poursuivi le DG de l'ANRTIC.



Said Mouinou Directeur général de l'Anrtic

« Lorsqu'un opérateur a un problème avec un autre nous devons être saisi. Cela n'a pas été le cas. Nous nous sommes auto-saisi car nous sommes les régulateurs et

arbitres légitimes », a poursuivi Mr Said Mouinou, rappelant que la plainte déposée par Comores Câbles contre Comores Télécom ne devait pas être déposée à la justice

mais auprès du régulateur.

« Aujourd'hui la connexion de Telco a été rétablie mais malheureusement il n'y a aucune garantie. On est inquiet car le cadre légal n'a pas

été respecté », a-t-il alerté tout en invitant les responsables et acteurs des tics à « s'imprégner des textes et éviter les dérapages verbales ».

« Comores Câbles ne peut pas interrompre un service sans l'accord de l'Anrtic et doit en toute circonstance prendre des mesures pour assurer une permanence du service. Cela est écrit noir sur blanc dans le cahier de charges délivré à Comores Câbles », a conclu Said Mouinou appelant Telco et Comores Câbles à signer une convention d'interconnexion pour éviter de tels désagréments et à surtout « respecter leurs cahiers de charges respectifs ».

Al-hamdi A. Hamdi

CONSEIL DES MINISTRES

Les Comores se dirigent vers un nouveau système de calcul du PIB

A la sortie du conseil des ministres de mercredi dernier, le ministre de l'intérieur et porte parole du gouvernement a annoncé que le pays s'apprête à changer son système pour le calcul du Produit Intérieur Brut (PIB).

Le ministre de la jeunesse et sport assurant l'intérim du ministre des affaires étrangères a informé le gouvernement de la tenue d'une session extraordinaire du conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI) en octobre prochain. Cette session va porter sur le changement d'appellation de la COI mais aussi des jeux du CJSOI 2019. Sur ce

dernier point, le gouvernement comorien a encore affiché sa position de ne plus mélanger les jeunes et la politique dans ses jeux. Le porte-parole du gouvernement a parlé aussi de la nouvelle méthodologie pour le calcul du Produit Intérieur Brut comorien (PIB).

Le pays va quitter l'ancien système qui date des années 68 et aller vers le SN 1968. « Nous avons un système très ancien. Avec le SN 1993, on va s'aligner sur les autres pays du monde et être en parfaite harmonisation au niveau international et avec un impact sur l'analyse économique, mais aussi au niveau de la politique macro-économique du pays », montre Mohamed Daoud, le porte-parole du gouvernement. A part le changement de la

carte d'identité à partir l'année prochaine, le ministère de l'intérieur en collaboration avec le ministère des affaires étrangères va mettre en place la carte diplomatique pour renforcer davantage la diplomatie comorienne.

Au niveau de la fonction publique, il a été annoncé que des postes budgétaires pour les cadres pédagogiques et la police nationale vont être créés. L'ambition est de parvenir un fichier unique dans le pays. L'Etat mettra en place par la suite un contrôle physique biométrique au sein des administrations publiques pour contrôler les agents de l'Etat et pouvoir garder un œil sur la masse salariale.

Mohamed Youssouf

**L'abonnement
à La GAZETTE
tellement plus
simple Contact 322
76 45 ou 334 33 79**

La Gazette des Comores
Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et
Rédacteur en chef
Elhad Said Omar
Rédaction
A. Mmagaza
Maoulida Mbaé
Al-hamdi Abdillah
Mohamed Youssouf
M.I.M Abdou
Toufé Maecha
Chronique Sportive
B.M. Gondet
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
Sanaa Chouzour
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Rahamatouallah Youssouf
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

FOOTBALL : COUPE DES COMORES, À MOILI

Ouragan donne une leçon de réalisme à Belle Lumière

Les dés sont jetés avant-hier à Fomboni. Ouragan représentera l'île de Djumbe Fatima à la phase finale de la Coupe des Comores à Moroni.

Vainqueurs de Belle Lumière (1-0), les Mohéliens croiseront dans leur chemin, les redoutables Volcan et Enfants des Comores. Le 4^e prétendant au titre sera connu le week-end, après le derby choc des Mirontsiens (Ngazi et Etoile d'Or : Ndzouani). Pour l'heure, Boingoma vit au rythme de grands tam-tams et des danses traditionnelles.

Les dieux du stade flamboyant neuf d'El-Hadj Ahmed Matoir de Fomboni ont accordé leur sourire à Ouragan club de Boingoma au détriment de Belle

Lumière de Djoiezi, mercredi 13 septembre dernier. Pendant les dix premières minutes, les adversaires paraissaient s'observer. Mais mieux chauffés, Boingoma s'était montré plus menaçant. Après un quart d'heure de jeu, Anrifidine Ambidine offre aux siens (joueurs et supporters venus très nombreux) l'unique but de la partie (15^e, 1-0).

Volcan, Enfants des Comores, Ouragan, phase-finalistes

La cadence du jeu passe à la vitesse supérieure. Les chocs à la limite du tolérable se durcissent. Environ 8 corners sont sifflés. Jusque là, chapeau aux arbitres, Ansudane Souleymane (central), Andada Aclane Chibaco (1^{er} assistant), Dayim Chibaco (2^e assistant) et Ahmed Zakaria (4^e arbitre).



Ouragan donne une leçon de réalisme à Belle Lumière

Au retour des vestiaires, le capitaine de Belle Lumière, Chabani Hadji, a su sensibiliser ses coéquipiers. Ils dominent, mènent les opérations du jeu et amplifient les actions offensives. Mais, en vain. Cette maladresse est considérée comme une guigne planifiée. « Un

vieux de Boingoma est accusé de sorcellerie, donc responsable des malheurs qui noircissent la chance des Djoieziens. Vers la 70^e minute,

il subit la foudre des supporters de Belle Lumière. La partie s'arrête. Mais, grâce à l'intervention mus-

clée de l'escadron, le malheureux échappe au lynchage. Le jeu reprend », murmure un membre de la Ligue de Moili qui requiert l'anonymat.

L'Anjouanais Ansudane siffle la fin de la partie après les cinq minutes du temps additionnel. En fair-play, les entraîneurs respectifs, Mohamed Bouhari Abdoul (Ouragan) et Elamine Ali Islam (Belle Lumière) échangent des accolades sportives. Les joueurs et les spectateurs se serrent les mains. La phase finale, prévue à Moroni, regroupera Ouragan, les ambassadeurs de Ngazidja (Enfants des Comores de Vouvouni et Volcan de Moroni). Celui de Ndzouani sera connu le samedi prochain, après le coriace face-à-face entre les deux frères rivaux de Mirontsi (Ngazi et Etoile d'Or).

Bm Gondet

FOOTBALL : MESURES DISCIPLINAIRES, SUSPENSION ET/OU AMENDE

Au sport, l'abri immunitaire n'existe pas, les sanctions tombent

La Commission d'homologation et de discipline (Chd), auprès de la Ligue de Ngazidja se montre intransigeante sur tout geste inadmissible, de nature à faire obstacle à la stabilité du climat des matches, au développement du football et à la sécurisation des officiels administratifs et techniques, dépêchés aux compétitions. L'abri immunitaire (ou encore l'impunité) n'existe pas en sport. Des sanctions, suspension et/ou amende, sont prononcées. Personne n'est au-dessus de la loi.

Le procès-verbal n°017-15/Chd/Ldng

Ce PV ne prête à aucune confusion. Les contrevenants aux textes en vigueur qui régissent le football sont sanctionnés. Lors du match (Ngaya # Etoile du sud), les officiels de la Ligue ont failli être victimes de brutalité. « Une amende de 75.000 fc pour quatre avertissements, 50.000 fc pour défaillance organisationnelle, est infligée à Ngaya. Autre reproche, il n'a fait

aucun geste pour protéger les officiels, dépêchés pour gérer le match », rapporte Abdallah Mze, vice-président de la Chd. Ensuite, terrifié par des antécédents qui suscitent la frayeur, l'arbitre Mohamed Soighiri s'est montré réticent à se présenter au terrain de Salimani-Hambou, pour diriger le face-à-face (Alizée fort de Salimani # Elan club de Mitsoudje).

Ce refus de se soumettre à la décision de la hiérarchie supérieure s'est avérée choquant. Il est interprété par les membres de la Commission Centrale des Arbitres, ainsi que ceux de la Chd comme un geste de désobéissance, d'indiscipline, voire de rébellion. Par conséquent, « Cet arbitre est suspendu de toute activité sportive, ayant rapport à l'arbitrage jusqu'à la fin de la saison sportive en cours ».

Le procès-verbal n°017-16/Chd/Ldng

Le rencontre (Fc Chouani # Aventure Club de Wela-Mitsamiouli) laisse des impacts effrayants. Après le match, les arbitres ont fait l'objet d'un acte de vio-

lence, perpétrée par les supporters des locaux.

L'agression, reconnue « inouïe » a entraîné de graves blessures, avec plusieurs points de sutures. Par

conséquent, Fc Chouani est exclu du championnat, reçoit une amende, évaluée à 250.000 fc. Le principe d'immunité n'est pas reconnu dans le sport. Tout le monde est justicia-

ble. Les agresseurs sont reconnus. Ils sont interdits des stades à Ngazidja.

Bm Gondet

UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement
UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE
D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE
DES COMORES



جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية
اتحاد غرف التجارة والصناعة
والزراعة في جزر

COMMUNIQUE UCCIA

Le Chef de l'Etat, SEM AZALI Assoumani, accompagné d'une trentaine de Chefs d'entreprises comoriens, se sont rendus à Maurice, en avril dernier, pour impulser un nouveau dynamisme dans les échanges commerciaux et industriels entre les Comores et Maurice.

Dans ce cadre, une vingtaine d'industriels mauriciens effectuée une mission de prospection d'affaires aux Comores, du 25 au 28 septembre 2017 et vont parcourir les possibilités de nouer des partenariats avec le secteur privé comorien.

Les secteurs concernés sont : le textile, draps, rideaux, uniformes et tapis, PVC plomberie tuyauterie, peinture, quincaillerie, ameublement maison et bureau, Aluminium, imprimerie, boulangerie, snacks, alimentaires, jus,

chips, biscuits, céréales, nouilles et pâtes, plastique, détergents, produits de nettoyage et emballage et packaging.

Au programme deux jours de rencontres Business to Business, **Mardi 26 et Mercredi 27 septembre 2017.**

Les opérateurs économiques du pays sont invités à prendre part à ces rencontres individualisées **aux horaires à leur convenance durant les deux jours.**

Pour ce faire une fiche d'inscription est à retirer, à remplir et à déposer auprès du service communication de l'UCCIA ou des CCIA régionales.

Pour tout renseignement complémentaire appelez le service communication de l'UCCIA au 773 09 58.

Service Communication UCCIA

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 773 91 21 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km